

REGLEMENT DE LA TOMBOLA GRATUITE

Article 1 : organisateurs de la tombola

Dans le cadre d'une animation commerciale dans le centre commercial Leclerc 72000 Le Mans, l'organisme 01Formatic et Numenat organisent, dans les conditions définies ci-après, du 22 au 27 novembre 2021, une tombola gratuite et sans obligation d'achats.

Article 2 : participation à la tombola

La participation à cette tombola est réservée aux clients dans le centre commercial et qui souhaitent participer. Sont exclues de la participation au jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à l'animation de la tombola, de même que les membres de leur famille, ascendants et descendants en ligne directe. Les participants devront déposer un bulletin de tombola dans une urne se trouvant sur le stand dédié.

Article 3: valeur de la dotation

Les 4 lots remis par l'organisme de formation 01Formatic sont :

- 1 tablette samsung d'une valeur de 250 €
- 1 disque dur externe d'une valeur de 60 €
- 1 casque audio d'une valeur de 39 €
- 1 clé USB d'une valeur de 10€

Article 4 : désignation des gagnants

4.1. Le tirage au sort aura lieu lundi 29 novembre par Florence André et Nathalie Gaillard de la société Numenat.

4.2. Les gagnants des lots seront prévenus par tél et/ou mail le 29 novembre. L'attribution des lots se fera aux gagnants dans la boutique Formule PC au 42 Rue Gambetta, 72000 Le Mans.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en numéraire, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les gagnants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur état civil et leur adresse postale. Toute information fausse entraînera la nullité de la participation concernée. Les gagnants acceptent que leur nom et que leur image soient éventuellement diffusés.

Article 5 : dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 6: remboursement des frais de participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 7 : limitation de responsabilité

L'organisme de formation 01Formatic et la société Numenat ne sauraient encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de cette tombola et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté du fait d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux, ils étaient amenés à annuler la présente tombola, à l'écourter, la proroger ou la reporter. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de la tombola et sur la liste des gagnants.

Article 8 : acceptation du règlement/convention de preuve

La participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des modalités de déroulement. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par 01Formatic et Numenat, les organisateurs. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.